



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

**Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe  
au XVIe siècle**

**Viollet-le-Duc, Eugène-Emmanuel**

**Paris, 1863**

Lit

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-80785](#)

**LIMON**, s. m. Est une pièce de bois rampante qui porte les marches d'un escalier à leur extrémité opposée au mur (voy. **ESCALIER**). Les limons de pierre n'étaient pas employés dans l'architecture du moyen âge, les révolutions des marches dans les escaliers à plan carré ou barlong étant alors portées sur des arcs, ce qui était beaucoup plus solide que le système de limons appareillés.

**LINÇOIR**, s. m. Terme de charpenterie. Pièce de bois posée horizontalement au-dessus des lucarnes ou des souches de cheminées pour recevoir les chevrons du comble.

**LINTEAU**, s. m. Bloc de pierre posé sur les jambages d'une porte ou d'une fenêtre pour fermer la partie supérieure. Dans la charpenterie, la pièce de bois horizontale qui remplit le même office s'appelle aussi *linteau* (voy. **FENÊTRE**, **PORTE**).

**LIS (FLEUR DE)**. Voyez **FLORE**.

**LIT**, s. m. Surface horizontale de pose d'une pierre de taille. Chaque pierre de taille est comprise entre deux lits : le lit inférieur et le lit supérieur; naturellement le lit supérieur d'une pierre reçoit le lit inférieur de celle qui vient au-dessus. Les Grecs posaient leurs matériaux taillés, marbre ou pierre, à joints et lits vifs, sans mortier. Dans le grand appareil, les Romains firent de même, et cela avec tant de perfection que, dans les constructions grecques et romaines élevées en pierres de taille ou en marbre, on aperçoit à peine la suture entre les blocs. Cette méthode a quelquefois été imitée pendant le moyen âge, particulièrement dans les contrées où il existait encore un grand nombre de monuments antiques, comme en Provence et dans le Languedoc; mais l'imitation est fort loin d'atteindre la perfection de la taille antique en ce qui concerne les lits. Dans les provinces du centre et du nord de la France, on employa le mortier entre les pierres d'appareil depuis l'époque mérovingienne. Les lits de mortier sont fort épais du **vii<sup>e</sup>** au **xii<sup>e</sup>** siècle; ils deviennent fins et réguliers à cette époque, reprennent une épaisseur qui varie de 0,01 c. à 0,03 c. au **xiii<sup>e</sup>** siècle, lorsque l'on élève les grands édifices religieux, les châteaux et les palais; puis s'amincissent de nouveau pendant les **xiv<sup>e</sup>** et **xv<sup>e</sup>** siècles, mais en conservant toujours une épaisseur de 0,01 c. au maximum. Quant aux lits taillés, ils sont planes, bien layés, sans flâches, depuis le **xii<sup>e</sup>** siècle jusqu'au **xvi<sup>e</sup>**. Dans les constructions du moyen âge, les lits sont dressés avec autant de soin que les parements.

On appelle *pierre posée en délit* celle dont le lit de carrière est vertical au lieu d'être horizontal. Les matériaux calcaires se sont formés par une suite de dépôts marins, lacustres ou fluviaux, et se composent ainsi d'une superposition de couches plus ou moins homogènes. Lorsque ces couches n'ont pas été fortement agglutinées par une circonstance naturelle, elles

tendent à se séparer. Il est donc important de poser les pierres *sur leur lit de carrière*, c'est-à-dire conformément à leur position géologique. Cependant les Romains et les constructeurs du moyen âge ne se sont pas fait faute d'employer les calcaires en délit, mais alors ils choisissaient avec soin ceux qui pouvaient sans danger prendre cette position (voyez CONSTRUCTION, JOINT).

**LOGE**, s. f. Pièce ou portion de galerie, dépendant d'un édifice public ou privé, élevée au-dessus du sol extérieur et s'ouvrant largement sur le dehors, sans vitrines ou fermetures à demeure. La loge ressemble d'une part au portique, de l'autre à la bretèche; cependant il faut la distinguer de ces deux membres d'architecture. La loge diffère du portique en ce qu'elle est élevée au-dessus de la voie publique, possède une entrée particulière et que sa longueur est bornée, tandis que le portique est une galerie couverte dont la longueur est indéterminée. La loge tenant à des maisons diffère de la bretèche en ce point important qu'elle est ouverte aux intempéries, en dehors des appartements, tandis que la bretèche est fermée par des vitres ou volets et ajoute aux pièces une annexe saillante sur la voie publique. L'architecture française du moyen âge n'admettait guère la loge que dans les provinces méridionales, où elle pouvait avoir une certaine utilité. Dans nos climats, on préférait toujours une pièce fermée à ces salles ouvertes à tous vents, si fréquentes dans les villes italiennes des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Les municipalités italiennes élevaient volontiers ces édifices propres aux réunions de citoyens, couverts par des voûtes ou des lambris pour éviter les rayons du soleil. C'était dans ces loges que les marchands venaient s'entretenir de leurs affaires, comme aujourd'hui dans les bourses et cercles. On concevra facilement qu'en France les *parloirs*, qui correspondent aux grandes loges d'Italie, devaient être clos neuf mois sur douze; dès lors, ils n'étaient que des salles plus ou moins vastes. De même aussi, dans nos maisons, il était rare de trouver sous les combles ces loges que l'usage a fait ouvrir au sommet des habitations italiennes, et qui sont disposées pour respirer l'air frais du soir. Cependant la loge n'était pas absolument bannie de nos habitations du nord. Il existait encore, il y a peu d'années, sur la place de la cathédrale de Laon, une petite maison du XIII<sup>e</sup> siècle, dépendant autrefois du chapitre, qui possédait une loge à la base de son comble, disposée en appentis et interrompue aux angles par des échauguettes.

La figure 1 donne l'élévation perspective de la façade de cette maison. A la base du pignon, élevé en retraite, était pratiquée une loge en charpente qui se retournait sur les deux murs goutterots et passait alors sous le comble. C'était comme un chemin de ronde avec ses échauguettes.

La figure 2 présente en A le plan de la façade de la maison, à l'étage sous la loge, et en B le plan de cette loge. Les loges voisines du comble prenaient le nom de *soliers*, comme les combles eux-mêmes; elles servaient à la défense, elles permettaient de voir tout ce qui se passait au